

RAPPORT N° 93/5-34
au Conseil Municipal

OBJET

TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE.
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DE L'ETAT.

Dans le cadre du plan de relance du bâtiment et des travaux publics, la Direction Départementale de l'Equipement nous informe de la possibilité pour la Ville de bénéficier d'une subvention du Ministère des Transports sur la période 1993/1994, correspondant à des travaux liés au projet de transport collectif en site propre.

Les Commissions Travaux, Transports, Urbanisme et Finances vous proposent de retenir les opérations suivantes :

- l'aménagement de la rue Lucien Gasparin ;
- la construction du parc de stationnement de 260 places rue Sainte-Anne.

Ces opérations s'intègrent dans les projets de développement des transports collectifs et constituent un préalable au démarrage des travaux de la première phase du site propre.

L'aménagement de la rue Lucien Gasparin prévoit le renforcement et l'élargissement de la voie avec la consolidation de la falaise, de manière à disposer de deux couloirs de circulation dont l'un affecté aux transports en commun. La rue Gasparin se situe dans le périmètre d'étude de l'interface entre le site propre urbain et le site propre d'intérêt régional.

Le parc de stationnement rue Sainte-Anne situé à moins de 300 mètres de la future rue mixte piéton-bus est destiné à compenser la suppression des places de stationnement lors de la mise en place du T.C.S.P. dans le centre-ville.

Le financement prévu est le suivant :

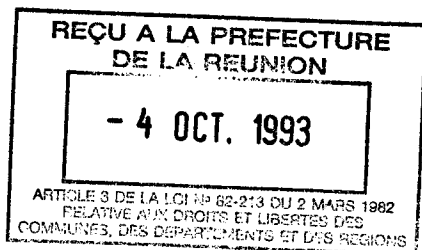
TRAVAUX	DEPENSES TOTALES	SUBVENTION	PART COMMUNALE
- Rue Lucien Gasparin	10 MF	4 MF	6 MF
- Parc de stationnement rue Ste Anne	23 MF	4,6 MF	18,4 MF
TOTAL	33 MF	8,6 MF	24,4 MF

Chacune des opérations fait l'objet par ailleurs d'une délibération relative à l'approbation des projets et au lancement des travaux.

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le programme des travaux ainsi que son financement ;
- de m'autoriser à solliciter la subvention correspondante auprès du Ministère des Transports.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/LE MAIRE
lère Adjte Gabrielle FONTAINE

DELIBERATION N° 93/5-34
au Conseil Municipal
en séance du Samedi 25 Septembre 1993

OBJET

TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE.
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DE L'ETAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/5-34 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, 6ème Adjoint au Maire / Adjoint Spécial Montagne 8E KM, présenté au nom des Commissions, Transport/Circulation et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(dont 2 Abstentions)

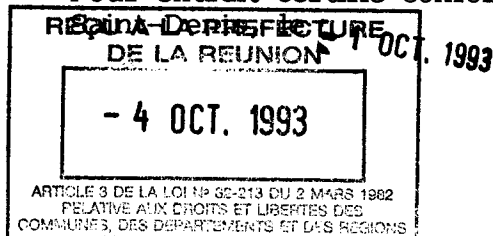
ARTICLE 1

Approuve le programme des travaux ainsi que son financement.

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès du Ministère des Transports.

Pour extrait certifié conforme



P/LE MAIRE
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE